

	Manuel de certification Certification de groupe / gestion de forêts Système d'audit interne	H404 Page 1 de 4
----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

1. Objectifs

Le contrôle régulier de l'efficacité du système de management est assuré au moyen d'un système d'audit interne. Il y a lieu de s'assurer **que les processus décrits dans le système de management sont appliqués dans la pratique, que les prescriptions consignées sont observées et que les objectifs fixés sont atteints.**

2. Domaine d'application

Le système d'audit interne couvre le système de management de certification dans son ensemble. Sont concernés tant les PFB, son bureau et son comité, la commission de certification et l'équipe des auditeurs internes que les services forestiers cantonaux, les RMU ainsi que les membres propriétaires de forêts et leurs représentants (FMU).

3. Description

3.1 Audits internes des RMU et de leurs propriétaires de forêt associés

Le management du groupe procède régulièrement (au minimum annuellement) à des audits internes auprès des RMU et des propriétaires de forêt associés.

Les audits internes comprennent les domaines suivants:

1. Contrôle des exigences posées aux RMU
2. Contrôle de l'observation des prescriptions par les FMU et leurs représentants

Le choix des dates d'audits internes se fait dans le cadre de la planification annuelle. Ces audits se déroulent si possible après les audits externes, afin que les résultats de ces derniers puissent être intégrés dans la planification des audits. La direction du groupe doit fixer tous les critères à examiner lors de l'audit interne, en fonction des caractéristiques du groupe, des facteurs de risques et des conditions locales. Les travaux sont consignés dans un plan d'audit.

Le contrôle interne se déroule en fonction des critères suivants (selon les standards FSC pour la direction de groupe dans le domaine de la gestion forestière FSC-STD-30-005 V1-0, chapitre 8):

- La taille minimale de l'échantillon pour les audits internes annuels doit être déterminée comme suit:
 - RMU, avec au moins une unité d'exploitation/propriétaire de forêt (FMU) avec plus de 1000 ha de forêt: $X = \sqrt{y}$
 - RMU ou toutes les unités d'exploitation/tous les propriétaires de forêt (FMU) possèdent moins de 1000 ha de surface forestière: $X = 0.6 * \sqrt{y}$
- Pour les besoins du suivi, les PFB utilisent la même stratification en sets d'unités de gestion tels que définie par l'organisation de certification dans leur audit.
- Le management de groupe contrôle des membres différents de ceux sélectionnés par l'organisation de certification lors de son contrôle annuel, à moins que des demandes d'actions correctives, des réclamations ou des risques rendent une nouvelle visite de ces mêmes unités nécessaire.
- Dans le processus de sélection des membres à contrôler, le groupe utilise des techniques de sélection aléatoire.

- Des visites de contrôle supplémentaires sont organisées lorsque certains risques apparaissent ou lorsque des parties prenantes informent la direction du groupe de non-conformités dues aux membres du groupe.

La mise en œuvre des exigences FSC liées à des audits internes couvre aussi les exigences des standards de certification PEFC au niveau d'un groupe (ND 002, 4.5.2011).

L'équipe d'auditeurs responsable de l'audit interne est mise sur pied et dirigée par le manager de groupe. L'attribution des RMU à auditer, les thèmes principaux de l'audit et le cadre général sont définis lors d'une séance de coordination. Un mandat d'audit est rédigé pour chaque auditeur. Le manager de groupe, en tant que chef d'équipe, se charge d'une partie de l'audit interne, afin de conserver ainsi le rapport avec la mise en œuvre pratique des exigences de certification. Il se charge en outre d'introduire les nouveaux auditeurs et auditrices à leur tâche. Le management du groupe met les moyens nécessaires à disposition de l'équipe d'auditeurs, notamment des check-lists. Les auditeurs rédigent un rapport des résultats de l'audition à l'intention du manager du groupe. La liste des auditeurs renseigne sur la composition de l'équipe.

3.2 Documentation des non-conformités provenant des audits internes et suivi des mesures d'amélioration

Les non-conformités constatées lors des audits internes des RMU et des propriétaires de forêts associés sont consignées dans un protocole (M402V Protocole DAC pour audit interne). La gravité du manquement est aussi indiquée (mineur/majeur), de même que le délai accordé.

Une non-conformité est considérée comme majeure lorsqu'elle:

- consiste en une infraction évidente, illégale (p. ex. exploitation illégale)
- existe déjà depuis longtemps, sans que les responsables n'aient engagé des mesures aptes à rétablir la conformité
- est de nature systématique.

Les agissements suivants sont automatiquement considérés comme non-conformités majeures: l'utilisation de pesticides interdits, le mélange de bois non certifié à du bois certifié et les infractions graves aux directives sur la sécurité au travail.

Le délai accordé pour rétablir la conformité est en général d'une année pour les non-conformités bénignes. Cette période peut être prolongée pour des raisons fondées. En cas de non-conformités majeures, des mesures d'urgence peuvent être imposées; le délai est le plus souvent de trois mois.

Lors de la séance finale avec l'unité de certification, les parties conviennent du mode de contrôle des mesures d'amélioration ou de correction, à savoir s'il s'agira d'un contrôle sur place ou si l'examen de documents suffira.

4. Surveillance des petites FMU

Les propriétaires de forêts de la catégorie des petites FMU sont examinés à chaque contact ultérieur du représentant forestier de la RMU concernée à l'aide de la check-list [M404V](#). Le contact est noté dans la liste des membres.

Les non-conformités constatées lors du contrôle sont consignées ([M405V](#) Protocole DAC) et la mesure d'amélioration ainsi que le délai sont convenus avec le propriétaire.

Le protocole formulaire DAC est envoyé au représentant administratif. Lors du controlling annuel, celui-ci informe le management du groupe des non-conformités encore existantes ainsi que des mesures d'amélioration réalisées. Les non-conformités non corrigées dans les délais passent dans la catégorie des non-conformités majeures et sont annoncées sans tarder au manager du groupe. Ce dernier est alors responsable de mener le second contrôle.

Lorsqu'une non-conformité majeure est constatée d'emblée (p. ex. le mélange de bois non certifié avec du bois certifié ou l'utilisation de pesticides interdits), le management de groupe est immédiatement averti par le représentant forestier. Le manager se charge ensuite des prochaines étapes.

4. Annexes

M401V	Check-list pour audits internes
M402V	Protocole DAC pour audit interne
M404V	Check-list pour petite FMU
M405V	Protocole DAC pour petite FMU
M407V	Auditplan (seulement en allemand)
M409V	Auditauftrag (seulement en allemand)

5. Description de la procédure

Remarque: Le tableau ne présente que la procédure pour les audits internes. Le processus et les responsabilités touchant le contrôle des petites FMU par la RMU sont détaillés dans les cahiers des charges des représentants forestiers et administratifs ([M104M](#) Cahiers des charges RMU).

Déroutement:	Input	Output	Organe compétent			
	Données	Justifications	E	D	C	I
<i>Préparation:</i>						
Examen et analyse des dossiers existants	Dernier rapport d'audit, rapport annuel du comité des PFB et du bureau, rapport annuel des représentants, etc.		GM			
Fixation des objectifs, du temps imparti, des moyens et des participants			GM	GM	GGAI	GE
Séance de coordination avec répartition des futurs audits entre les auditeurs	Plan d'audit M407V M409V Mandat d'audit		GGAI			GE
Documentation au moyen du plan d'examen			GM		GGAI	
Information des participants	Check-list „Préparation d'audit pour chefs d'entreprises“ M402-11 Plan d'audit M407V		BPFB			RA RF
<i>Réalisation:</i>						
Interviews internes, examen des données et des documents, rapport continu des résultats selon check-lists	Check-list pour audits internes M401N M402V Protocole DAC pour audit interne	Check-list pour audits internes M401N	GGAI		RA RF	
Séance finale			GGAI			
<i>Suites:</i>						
Rédaction du rapport d'audit		Rapport d'audit	GM			CC GE
En cas de besoin, mise en route des mesures correctives	M402 Protocole DAC pour audit interne	Affaire à régler	GM	GE	RF RA	

E = Exécution, D = Décision, C = Consultation, I = Information. Autres abréviations voir [H502](#)